



Compte-rendu CSAL du 13 juin 2023

Ce CSAL s'est tenu à la cité administrative toute la journée entre la Direction et les organisations syndicales représentatives de la DDFIP 84. La section FO DGFIP 84 était représentée par Mireille COMPAGNAT, Thierry VALL (expert) et Christian PERNOT.

Préalablement à l'ouverture de la séance, les organisations syndicales ont lu un texte commun pour demander à la Direction le respect du fonctionnement des instances et des représentants du personnel qui y siègent. Elles sont également revenues sur la question des retenues sur salaires dans le cadre de la lutte contre la réforme des retraites qui sont tardives et brutales. Pour certains collègues, elles pourront aller jusqu'à 10 jours ou la quotité saisissable cet été du fait de la désorganisation technique des services de la DGFIP ! Le document est joint au présent mél.

La Direction avait programmé cette réunion avec un ordre du jour bien trop chargé pour tenir sur une demi-journée ! C'est à peine si la journée a suffi aux OS pour débattre et interroger l'administration sur les sujets présentés ci-dessous.

<p>1. Approbation des PV de CTL des</p> <ul style="list-style-type: none">• 16 septembre 2022• 27 septembre 2022 <p>2. Vote du CSAL :</p> <ul style="list-style-type: none">• 2.1 Election des représentants du personnel au conseil médical : vote des représentants du personnel titulaires du CSAL• 2.2 Regroupement des équipes du PCRП sur le site de Cavaillon• 2.3 Formation professionnelle : plan local de formation 2023 <p>3. Information du CSAL :</p> <ul style="list-style-type: none">• Bilan formation professionnelle 2022 <p>4. Questions diverses</p>

1 Approbation des PV des CTL des 16 septembre et 27 septembre 2022 :

Ils sont approuvés par les OS.

2 Élection des personnels au Conseil Médical départemental (CMD)

Le CMD, lorsqu'il siège en formation plénière, est une instance composée de des trois médecins titulaires de la formation restreinte, de deux représentants de l'administration ainsi que de **deux représentants du personnel** dont les modalités de désignation sont exposées ci-après. Cette formation est compétente notamment en matière d'invalidité, d'accidents de service ou de maladies professionnelles (cf. article 7.1 du décret n°86-442). Instance consultative paritaire, le conseil médical est appelé à donner un avis sur l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie professionnelle, sur le taux d'invalidité qui en résulte ou sur l'attribution d'une allocation temporaire d'invalidité. Il est également consulté sur l'application des dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite (ie. mise à la retraite pour invalidité). Il siège une fois par mois.

Aux termes des articles 6 et 6-1 du décret du 11 mars 2022, les conseils départementaux sont composés de deux représentants du personnel inscrits sur une liste établie par les représentants du personnel élus au comité social dont relève le fonctionnaire concerné.

Afin de constituer cette liste, les représentants du personnel élus en qualité de titulaire au comité social d'administration élisent, au scrutin nominal à un tour, pour la durée du mandat de ce comité, quinze agents parmi les fonctionnaires appartenant au corps électoral de ce même comité.

FO souhaitait que cette élection tienne compte de la représentativité des OS de notre département. C'est chose faite puisque les 15 élus au CMD appartiennent à Solidaires Finances Publiques 84 (huit élus), CGT Finances Publiques 84 et FO DGFIP 84.

Les trois représentants FO : Christian PERNOT, Thierry VALL et Ali DOUAIR. Adhérents et sympathisants, n'hésitez pas à les contacter si vous souhaitez être défendus par FO au CMD.

Regroupement des équipes du PCRFP sur le site de Cavaillon

FO constate que ce vote, programmé dans ce CSAL, intervient postérieurement au mouvement de mutation locale.

Du point de vue administratif le regroupement est prévu le 1^{er} septembre 2023. Concrètement, compte tenu des travaux au CFP de Cavaillon et à la cité administrative d'Avignon, il serait réalisé à la fin de l'année. A l'heure actuelle, chaque antenne dispose de cinq agents, sans compter le chef de service commun.

La Direction a vanté la création du service regroupé à Cavaillon qui serait très confortable, avec notamment la création d'un espace détente de 14 m². Elle a également insisté sur la nécessité de regrouper les agents sur un même site pour renforcer la cohésion du groupe et faciliter le management de l'équipe.

FO a contesté les arguments développés par la Direction. En ce qui concerne les nouveaux locaux, la surface disponible par agent ne fait pas rêver ! Elle est notamment limitée à 7,25 m² dans un bureau de quatre !

FO a posé des questions sur la réorganisation du travail et les aspects métiers liés à cette restructuration. La direction n'a pas été en mesure d'y répondre...

De plus, la délégation a rappelé que, depuis la création du service en 2016, les effectifs du PCRFP n'avaient cessé de diminuer. C'est cette logique qui conduit au regroupement des personnels restants à Cavaillon, pas la volonté de renforcer le PCRFP dans ses missions de contrôle. Pour FO, ce n'est pas parce que le service est regroupé à Cavaillon que les coupes sombres dans ses effectifs vont cesser !

A titre d'information, le PCRFP de Vaucluse a perdu au moins 5 emplois (23 à 18) tous grades confondus depuis sa création en 2016.

Au surplus, dès sa création, le PCRP était doté de moins d'agents que les anciennes structures de Fiscalité Immobilière et secteurs CSP réunis, les structures FI ayant elles-mêmes déjà perdu bon nombre d'agents auparavant.

Par ailleurs, la délégation a rappelé que les collègues d'Orange et Avignon seraient contraints de faire de longs et fastidieux trajets pour rejoindre leurs nouveaux bureaux. La direction a précisé que le télétravail serait accordé dans la limite de 2 jours, comme d'usage dans notre direction, voire 3 à la discrétion du chef de service. A l'heure actuelle, le chef de service valide la pose des jours de télétravail sans aucun problème, qu'en sera-t-il demain avec un nouveau chef de service et de nouvelles pratiques managériales ?

Pour FO, il s'agit d'un télétravail subi et contraint du fait des distances à parcourir. Il existe une incohérence à vouloir améliorer une cohésion, qui pourtant existe déjà dans chaque antenne, et favoriser la pratique du télétravail.

Les éléments de langage de la direction sont trop généralistes et imprécis pour répondre aux légitimes interrogations des collègues du PCRP.

FO a voté contre la mise en place du PCRP à Cavaillon. Il s'agit d'une nouvelle opération du NRP qui vise à démanteler le réseau de proximité de la DGFIP.

3 Formation professionnelle : plan local de formation.

S'agissant du plan local de formation, FO ne peut que constater la diminution des effectifs de la FORPRO, désormais limités à deux agents.

De plus, la délégation a regretté que nombre de stages concernant les métiers de la DGFIP soient proposés en e-formation. En effet, comment échanger sur des questions techniques avec les formateurs et nos collègues si nous sommes seuls face à un écran ?

Enfin, FO a dénoncé la mise en place du logiciel SEMAFOR, dont l'utilisation est obligatoire pour s'inscrire à des stages. C'est un outil destiné à supprimer des emplois dans les services FORPRO.

La mission d'inscription aux stages, auparavant réalisée par des agents FORPRO, est désormais externalisée auprès des agents ! Seulement 200 se sont servis de SEMAFOR en 2022, soit moins du tiers des effectifs de la DGFIP, ce qui montre bien qu'un suivi par des spécialistes est indispensable.

FO a voté contre le plan local de formation car la section est opposée à une logique de dématérialisation croissante des formations et des agents de la FORPRO !

Questions diverses :

La délégation a exposé les difficultés du SDIF. Les collègues nous avaient déjà alertés au mois de février dernier, insistant sur les problèmes liés au transfert de la taxe d'urbanisme et à l'arrivée d'applications informatiques qui fonctionnent mal.

Malheureusement, la situation n'a pas changé. Les agents du SDIF doivent gérer les questions posées par des usagers qui ne savent pas utiliser l'application Gérer Mes Biens Immobiliers, leurs applications informatiques métiers fonctionnent mal, elles ne sont pas ergonomiques et fonctionnent très lentement. Les revendications détaillées sont en pièce jointe.

La Direction nous a répondu que ces difficultés concernaient l'ensemble des SDIF de France et que la Centrale en avait connaissance.

Pour FO, cette réponse est insuffisante. Les collègues du SDIF doivent disposer d'effectifs suffisants pour assurer leurs missions et d'applications informatiques fiables !

En d'autres termes, les collègues du SDIF subissent des réformes qui n'ont été ni pensées ni anticipées !

Les représentants du personnel ont également évoqué la question de la saisie de déclarations d'impôt sur le revenu par des auxiliaires au SIP Vaucluse Nord ! Cette mission doit être exercée par les agents titulaires dans les services, c'est une question de déontologie.

Enfin, la délégation a fait une remarque d'ordre général sur les travaux de rénovation des sites. Il est prévu d'installer des espaces de co-working à Orange et Cavaillon. Cette logique risque de nuire à l'esprit d'équipe puisque les collègues qui travailleront épisodiquement dans ces espaces pourront appartenir à différents services de la DDFIP. De plus, leur création relève d'une logique de réduction des coûts immobiliers puisque les agents qui viendront y travailler ne disposeront pas de leur propre bureau dans ces structures.